
 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l' organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE CONCERNANT L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS À USAMVBT DANS LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ ÉPIDÉMIOLOGIQUES POUR LA PRÉVENTION DES MALADIES VIRALES SARS-COV2

	Nom prénom	Fonction	Date:	Signature
Elaboré	Lecteur Dr. AHMADI- KHOIE MIRELA	RF-SARS-CoV-2 FBIRA	14.10.2021	
Vérifié	Conf. univ. dr TULCAN CAMELIA	Directeur DMC	15.10.2021	
	Prof. univ. dr. EMIL TÎRZIU	RU-SARS-CoV-2	15.10.2021	
Approuvé:	Prof. univ. dr. IANCU TIBERIU	Coordonnateur CEAC	18.10.2021	
	H Aiduc SIMONA	Conseiller juridique	18.10.2021	
	Prof. univ. dr. RADULOV ISIDORA	Présidente CMO	18.10.2021	
Avisé dans le Conseil d'Administration par la Décision no. 5943 du 18.10.2021				
Approuvé au Sénat de l'Université par la Décision no. 6263 du 29.10.2021				
Recteur/ORDONNATEUR DE CRÉDIT INTÉRIMAIRE		Prof. univ. dr. IANCU TIBERIU		

1. DOMAINE D'APPLICATION

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Universit� des Sciences Agricoles et M�decine V�t�rinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme �metteur D�partement Management de la Qualit�
	Proc�dure op�rationnelle concernant l’organisation et le d�roulement des activit�s � USAMVBT dans les conditions de s�curit� �pid�miologiques pour la pr�vention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

1.1. La proc dure pr sente concerne l’organisation et la conduite des activit s au sein de l’Universit  des Sciences Agricoles et M decine V t rinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara dans des conditions de s curit   pid miologique pour la pr vention des maladies avec le virus SARS-CoV-2.

1.2. La proc dure s’applique   tous les membres de la communaut  universitaire, aux personnes externes entrant   l’int rieur de l’ tablissement ou qui y d roulent leur activit .

1.3. Les utilisateurs de la proc dure op rationnelle sont responsables de l’application et du respect des dispositions des documents de la pr sente proc dure.

2. OBJECTIF

2.1. L’objectif de l’ laboration de cette proc dure est d’assurer un ensemble uniforme de r gles et de mesures concernant les moyens de pr vention des maladies par le virus SARS-CoV-2 qui s’appliqueront au sein de l’Universit  des Sciences Agricoles et M decine V t rinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara afin d’assurer le droit   l’ ducation et le droit   la sant , pour les b n ficiaires du droit   l’ ducation, les  tudiants et le personnel de l’institution.

3.D FINITIONS. ABREVIATIONS


3.1. Les **d finitions et les abr viations** suivantes sont utilis es dans la pr sente proc dure:

A) Abr viations

- **U.S.A.M.V.B.T.**- Universit  des Sciences Agricoles et M decine V t rinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara
- **RF-SARS-CoV-2** - Personne responsable de la coordination des activit s de pr vention des infections avec SARS-CoV-2 au niveau de la facult 
- **RU- SARS-CoV-2**- Personne responsable de la coordination des activit s de pr vention des infections avec SARS-CoV-2 au niveau de l’universit 
- **CEAC** - Commission d’ valuation et d’assurance de la qualit  au niveau de l’universit 
- **DMC** - D partement de la gestion de la qualit 
- **CMO** - Commission de suivi du fonctionnement du SCIM au niveau de l’universit 

B) D finitions

- **Communaut  universitaire** - l’ensemble des  tudiants, des stagiaires, des enseignants universitaires et du personnel de recherche scientifique, des enseignants et des personnalit s qui ont obtenu des titres scientifiques ou/et honorifiques de la part de l’universit , du personnel didactique auxiliaire et non didactique, ainsi que du personnel mentionn    l’article 6, paragraphe 2, de la Charte universitaire.

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l'organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

4. RÉFÉRENCES NORMATIVES

4.1. Législation primaire:

- Loi de l'Éducation Nationale nr.1/2011, avec les modifications et les compléments ultérieures
- O.U.G. Nr. 141/19.08.2020 sur la mise en place de mesures pour le bon fonctionnement du système éducatif et pour la modification et la complétion de la Loi de l'éducation nationale nr. 1/2011
- Ordre du ministère de l'éducation et du Ministère de la Santé no. 5.338/1.082/2021 pour l'approbation des mesures d'organisation de l'activité dans les établissements/établissements d'enseignement épidémiologiquement sûrs pour la prévention des maladies du virus SARS-CoV-2.

4.2. Législation secondaire :


- La Charte de l'USAMVBT
- Règlement sur l'activité professionnelle des étudiants de l'Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara- R040
- Procédure opérationnelle concernant le déroulement des activités didactiques en ligne – PGO-001
- Décisions du Sénat universitaire/Conseil d'Administration sur l'organisation et le déroulement des activités au sein de l'Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ dans des conditions de sécurité épidémiologique pour la prévention des maladies par le virus SARS-CoV-2

5. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE D'ORGANISATION ET DE DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS À L'USAMVBT

5.1. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE D'ORGANISATION ET DE DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES

5.1.1. Avant le début des cours universitaires, en fonction de la situation épidémiologique, des particularités locales, de l'infrastructure, du spécifique des programmes d'études et des ressources humaines de l'USAMVBT, le management de celui-ci, avec la consultation du Sénat de USAMVBT établit l'application de l'un des scénarios d'organisation et déroulement des activités d'enseignement dans l'USAMVBT, comme suit :

a) *Scénario 1* – la participation physique à l'USAMVBT de tous les étudiants/ apprenants à toutes les activités didactiques, conformément à leur programme, dans le respect et l'application de toutes les règles de protection, de sorte qu'on assure une superficie minimale de 1 m²/étudiant pour les cours/séminaires;

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Universit� des Sciences Agricoles et M�decine V�t�rinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme �metteur D�partement Management de la Qualit�
	Proc�dure op�rationnelle concernant l’organisation et le d�roulement des activit�s � USAMVBT dans les conditions de s�curit� �pid�miologiques pour la pr�vention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

b) *Sc nario 2* – participation en syst me mixte – pr sence physique et en ligne, en fonction du sp cifique des programmes d’ tude, de l’infrastructure et des conditions  pid miologiques, conform ment aux proc dures de l’USAMVBT ;

c) *Sc nario 3* – participation de tous les  tudiants/apprenants   des activit s d’enseignement en ligne.

5.1.2. Le crit re  pid miologique selon lequel USAMVBT suivra l’un des 3 (trois) sc narios est le taux d’incidence cumulatif (nombre total de nouveaux cas au cours des 14 derniers jours, rapport  sur 1 000 habitants), conform ment aux recommandations  tablies par l’Ordre du M.E.C. et du Minist re de la Sant  nr. 5487/1494 sur l’approbation des mesures d’organisation de l’activit  au sein des unit s/ tablissements d’enseignement dans des conditions de s curit   pid miologique pour la pr vention des maladies avec le virus SARS-CoV-2

5.1.3. Dans le contexte de la confirmation d’un ou de plusieurs cas de COVID-19, au niveau de l’USAMVBT, seront appliqu s les crit res de suspension des activit s d’enseignement pour la r alisation de laquelle la pr sence physique des  tudiants   l’USAMVBT est requise, les activit s d’enseignement pour lesquelles la pr sence physique des  tudiants de groupe d’ tude respectif/du b timent respectif/ de la facult / du campus universitaire/ ou du niveau de l’institution enti re est requise et peuvent  tre suspendus pendant 14 jours, celles-ci se d roulant en ligne, respectivement pouvant  tre reprogramm es, dans le cas de celles qui ne peuvent pas se faire ainsi.


5.1.4. Pour le d roulement des activit s didactiques en r gime on –ligne, la Proc dure op rationnelle relative au d roulement des activit s d’enseignement en ligne – PGO-001, qui  tend ainsi son applicabilit , sera correctement appliqu e.

5.1.5. Dans le syst me hybride les activit s didactiques d’enseignement (cours) et celles appliqu es telles que des s minaires, seront r alis es en ligne, et celle de type laboratoire, des travaux pratiques, seront r alis es face- -face selon un calendrier fix  par chaque facult .

5.2. PLAN G N RAL DE MESURES POUR L’ORGANISATION ET DESCRIPTION DE L’ACTIVIT    USAMVBT DANS LES CONDITIONS DE S CURIT   PID MIOLOGIQUES POUR LA PR VENTION DES IMBATIONS VIRALES DU SRAS-COV-2

5.2.1. ASSURANCE DE LA COORDINATION DES ACTIVIT S DE PR VENTION DES INFECTIONS

5.2.1.2. La direction de l’USAMVBT d signera un membre, parmi les employ s de l’universit , qui coordonnera les activit s de pr vention de l’infection par le SARS CoV-2 au niveau de l’ tablissement. Celui-ci sera en contact avec le personnel m dico-sanitaire, les repr sentants des directions de la sant  publique, les autorit s publiques locales et du Comit  D partemental pour les Situations d’urgence Timiș. Aussi, une personne responsable de la coordination des activit s de pr vention des infections avec SARS-CoV-2 sera  galement nomm e au niveau de chaque facult .

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l' organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

5.2.2. ORGANISATION DES ESPACES POUR L'ASSURANCE DE LA DISTANCE PHYSIQUE

5.2.2.1. Les étudiants/le personnel enseignant/le personnel enseignant auxiliaire et non enseignant porteront le masque en tout temps à l'intérieur; il est fortement recommandé de porter le masque à usage médical mais d'admettre des masques textiles assurant le revêtement des orifices nasaux et de la bouche; tout autre dispositif remplaçant les masques est interdit.

La distance physique d'au moins 1 mètre entre les personnes sera gardée.

5.2.2.2. Afin de mettre en œuvre des mesures visant à assurer la distance physique, les règles suivantes sont prises en compte:


a) Organisation de l'accès aux bâtiments et aux couloirs:

- afin de maintenir la distanciation physique, à l'intérieur des bâtiments - sur les couloirs, des parcours de circulation seront établis et délimités par des flèches, ainsi que des zones d'attente;
- des distributeurs/bouteilles avec solution désinfectante pour les mains seront placés à l'entrée du bâtiment;
- à l'entrée du bâtiment seront placés des poubelles avec couvercle et pédale, fourni avec sac à l'intérieur, sauf pour les bâtiments des facultés, dortoirs où ils seront situés à l'entrée sur le palier;
- les informations sur les mesures d'hygiène et de protection seront affichées dans un lieu visible;
- la porte d'entrée sera maintenue ouverte pour éviter les points de contact.

b) Organisation de salles pour le déroulement des activités didactiques:

- les portes des salles dans lesquelles se déroulent les activités didactiques seront ouvertes jusqu'au début des activités;
- des distributeurs/bouteilles avec solution désinfectante pour les mains seront placés à l'entrée des salles;
- à l'intérieur des salles une distance d'au moins 1 mètre sera assurée entre les étudiants ou élèves. Si la configuration de la salle de classe (surface, meubles etc.) ne permet pas la distance physique d'un mètre, l'espace sera organisée pour garder la distance maximale possible entre les étudiants ou les élèves ;
- les salles dans lesquelles les activités didactiques sont effectuées seront ventilées avant l'arrivée des étudiants/apprenants, en ouvrant les fenêtres pendant au moins 30 minutes, puis pendant les pauses entre les activités didactiques, au moins 10 minutes, et aussi à la fin de la journée, ainsi que le maintien des fenêtres ouvertes chaque fois possible;
- la composition des formations d'étude ne changera pas après le début du semestre sauf dans des situations spéciales et justifiées. Tout contact entre les étudiants de différents groupes d'étude sera évité.

c) Organisation des groupes sanitaires:

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l'organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

- selon un plan de nettoyage et de désinfection, les groupes sanitaires seront nettoyés quotidiennement et les surfaces fréquemment touchées seront désinfectées régulièrement;
- il est obligatoire l'assurance en permanence des désinfectants et les serviettes de hâtie, à usage unique; l'utilisation de sèche-mains électriques et de serviettes à main en tissu est interdite.

d) Organisation du siège du secrétariat du département/bureau du doyen/rectorat

- les distributeurs/bouteilles avec du désinfectant pour les mains seront situés à l'entrée du secrétariat/bureau du doyen/rectorat;
- la désinfection obligatoire des mains est effectuée à l'entrée des sièges et aussi lors de la prise en charge des documents ou autres matériaux utilisés conjointement;
- la distance physique d'au moins 1 mètre entre les personnes sera maintenue.

e) Organisation de cours intérieures/espaces extérieurs des bâtiments appartenant à l'USAMVBT:


- les cours intérieures/espaces extérieurs des bâtiments appartenant à l'USAMVBT, où les membres de la communauté sont habituellement recueillis, seront périodiquement balayés et lavés avec des jets d'eau le matin avant le début des activités didactiques;
- les meubles extérieurs de ces espaces seront réarrangés de manière à assurer une distanciation physique.

5.2.3. ORGANISATION DE L'ACCÈS À USAMVBT

5.2.3.1. En ce qui concerne l'accès et la circulation des personnes dans ces espaces, les règles générales suivantes seront respectées:


- l'accès et le flux de personnes seront gérés à l'entrée de l'USAMVBT par des personnes désignées par la direction de l'institution;
- il est recommandé d'entrer de manière décalée, à intervalles de temps fixés, selon les zones ou des bâtiments (étage, aile, etc.);
- l'entrée par plusieurs portes d'accès est recommandée pour réduire le flux des étudiants/apprenants. Lorsqu'une telle séparation n'est pas possible, le respect de la distanciation physique des personnes entrant dans l'USAMVBT est essentiel;
- les voies d'accès (porte, ou entrée avec tourniquet) seront maintenues ouvertes pendant la réception des étudiants afin de limiter les points de contact;
- la communication avec les étudiants/apprenants sera assurée afin de respecter les heures d'arrivée, afin d'éviter l'encombrement à l'entrée;
- la température de chaque personne entrant dans le bâtiment sera mesurée avec un thermomètre sans contact (la température enregistrée ne doit pas dépasser 37,3°C) ;
- après la désinfection des mains, les étudiants/apprenants se rendront directement dans les salles où des activités d'enseignement et de recherche sont prévues.

5.2.4. ETABLISSEMENT DU PROGRAMME HORAIRE DE DEROULEMENT DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES À PRESENTIEL

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l' organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

5.2.4.1. En ce qui concerne l'établissement des horaires et les activités à présentiel, les règles générales suivantes seront respectées :

- a) Il est recommandé de mettre en place dans un système modulaire les activités d'enseignement impliquant la présence physique d'étudiants dans des laboratoires spécialisés, afin de réduire le nombre de personnes avec lesquelles ils entrent en contact et de réduire le contact avec les espaces communs. On examinera également la possibilité de lancer des activités à différents moments pour réduire la congestion dans les espaces communs.
- b) Actions de prévention pendant les pauses :
 - les intervalles relatifs aux pauses entre les activités pédagogique pourront être fixés de manière échelonnée pour chaque formation d'étude, dans la mesure du possible;
 - la création de groupes d'étudiants de différents groupes d'étude sera évitée ;
 - la distance physique entre les étudiants doit être maintenue tout au long des pauses ;
 - il est interdit de consommer conjointement des aliments ou des boissons et de changer d'objets personnels (téléphones, tablettes, outils d'écriture, etc.).
- c) Organisation d'activités sportives :
 - il est recommandé d'effectuer les activités sportives dans des espaces ouverts ou, lorsque cela n'est pas possible, selon un calendrier établi et surveillé par l'enseignant ;
 - aucun équipement sportif ne sera utilisé pour être manipulé par tous les élèves (ou la manipulation ne sera effectuée que par l'enseignant) ; au cas contraire, une désinfection adaptée sera assurée sur une base régulière ;
 - les cours d'éducation physique dans le gymnase devraient être limités aux activités sportives qui n'impliquent pas un effort moyen/intense, avec une distance physique maximale possible et une ventilation permanente, auquel cas le port du masque n'est pas indiqué ;
 - pour la conduite des cours d'éducation physique, les élèves seront instruits de ne pas toucher leur visage, la bouche, les yeux, le nez avec des mains insalubres tout au long de l'activité ;
 - au début et à la fin des cours d'éducation physique, tous les élèves doivent effectuer une hygiène des mains avec un désinfectant à base d'alcool ;
 - le nettoyage, la désinfection avec des solutions spéciales et la ventilation de la salle de gym après chaque activité d'enseignement avec un groupe d'étude seront effectués.
- d) Organisation et conduite de la pratique spécialisée :

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l' organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

- la conduite de la pratique spécialisée dans les locaux/postes de travail de la personne morale sera organisée conformément aux règlements spécifiques, et la conduite de la pratique pédagogique sera organisée conformément aux règlements spécifiques de l'enseignement ;
- l'utilisation du matériel pédagogique par un plus grand nombre d'élèves sera limitée à un minimum, des arrangements de désinfection adaptés seront fournis ;
- des activités individuelles seront organisées pour éviter l'échange de matériel ;
- le matériel pédagogique sera nettoyé et désinfecté après chaque utilisation ;
- lorsque différents groupes d'étudiants se succèdent dans des laboratoires/espaces pour la conduite de la pratique spécialisée, après chaque formation d'étude, le nettoyage et la désinfection des surfaces, équipements et matériaux avec lesquels ils entrent en contact seront effectués ;
- s'assurer que les espaces sont ventilés pendant au moins 10 minutes toutes les heures ;

e) Organisation des examens

- L'USAMVBT décidera de la manière d'organiser les examens, dans le respect des règles générales relatives à l'accès, aux flux de circulation et à la distanciation physique.

5.2.5. MESURES DE PROTECTION AU NIVEAU INDIVIDUEL


5.2.5.1. Les documents d'information sur les mesures d'hygiène et de protection sont affichés dans un lieu visible. Les messages seront comme suit :

- Lavez-vous les mains souvent !
- Toussez ou éternuez dans le pli du coude ou dans une serviette !
- Utilisez une serviette jetable, puis jetez-la !
- Dites bonjour aux autres sans serrer la main !
- Ne vous embrassez pas !
- Gardez la distance physique, évitez la congestion !
- Portez un masque lorsque vous êtes à l'intérieur de l'USAMVBT !

5.2.5.2. Les mesures de protection individuelles suivantes sont prises en considération :

a) *Lavage/désinfection des mains* : Tous les étudiants, les enseignants et d'autres membres du personnel doivent se laver/désinfecter les mains :

- immédiatement après l'entrée dans l'USAMVBT et avant d'entrer dans la salle de classe, pour la réalisation de laquelle la présence physique des étudiants dans l'USAMVBT est nécessaire ;

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l' organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

- avant et après les repas ;
- avant et après l'utilisation des toilettes ;
- après avoir toussé ou éternué ;
- lorsque cela est nécessaire.

b) *Porter un masque de protection*

- les étudiants/le personnel enseignant/le personnel enseignant auxiliaire et non enseignant porteront le masque en permanence à l'intérieur; il est fortement recommandé de porter le masque à usage médical mais des masques de type textile assurant le revêtement des orifices nasaux et de la bouche sont admis; tout autre dispositif remplaçant les masques est interdit;
- les heures d'éducation physique dans les salles de sport/les espaces intérieurs sont autorisées, sans obligation de porter la masque de protection, le taux d'incidence cumulé des cas dans la localité au cours des quatorze derniers jours étant inférieur à 2/1 000 habitants. À un taux d'incidence supérieur à 2/1 000 habitants, les cours d'éducation physique ne peuvent se faire que dans des espaces ouverts, sans rendre obligatoire le port de la masque protectrice.
- l'échange de masques protecteurs entre les gens est interdit !

5.2.6. MESURES IGIENICO-SANITAIRES À L'USAMVBT


5.2.6.1. Pour chaque bâtiment de l'USAMVBT, les administrateurs ainsi que les gestionnaires désignés au niveau de chaque faculté/rectorat/résidences/cantine élaboreront et prendront toutes les mesures nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre efficacement des plans spécifiques de nettoyage et de désinfection.

5.2.6.2. Une attention accrue sera accordée aux salles de classes et aux dortoirs des étudiants, c'est-à-dire aux espaces dans lesquels déroulent leurs activités les enseignants et le personnel administratif.

5.2.6.3. Les mesures hygienico-sanitaires sont prévues dans **le plan de nettoyage et de désinfection.**

5.2.7. FORMATION DU PERSONNEL ET LA COMMUNICATION PERMANENTE DE L'INFORMATION AUX ÉTUDIANTS ET AUX PARENTS, CONCERNANT LES MESURES DE PRÉVENTION DE L'INFECTION AU SARS-COV-2

5.2.7.1. Afin de prévenir l'infection des employés et des étudiants de l'USAMVBT par le nouveau virus SARS-CoV-2, **le personnel désigné par l'USAMVBT au niveau de l'université, respectivement au niveau des facultés,** dirigera et coordonnera la formation du personnel de l'USAMVT pour observer l'état de santé des étudiants, ainsi que

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l' organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

pour mettre en œuvre les mesures de cette procédure, et fournira des informations sur les éléments généraux sur l'infection au SARS-CoV-2, ainsi que l'hygiène respiratoire, la technique de lavage des mains, la reconnaissance des symptômes de COVID-19, le port et l'enlèvement appropriés des masques et les mesures de distanciation physique nécessaires.

5.2.7.2. Les employés de l'USAMVBT seront formés pour observer la santé des étudiants, ainsi que pour mettre en œuvre les règles de protection et de prévention de l'infection par le SARS-CoV-2.

5.2.7.3. Dans les résidences universitaires, **la formation sera dispensée par des gestionnaires des résidences ou d'autres personnes désignées par le Service social** au niveau de chaque résidence.

5.2.7.4. **Les étudiants seront informés des mesures visant à prévenir la propagation du virus du SARS-CoV-2 par les enseignants avant le début de la première classe du semestre et chaque fois que cela sera nécessaire et signeront pour la sensibilisation. Les documents signés seront conservés dans chaque discipline.**

5.2.7.5. Dans l'USAMVBT (dans les salles, couloirs et aux groupes sanitaires), des documents d'information et des messages d'avertissement seront affichés dans des lieux visibles, par l'intermédiaire des personnes chargées de coordonner les activités de prévention des infections SARS-CoV-2 désignées au niveau de chaque faculté.

5.2.7.6. Les enseignants ou les gestionnaires des résidences sont tenus d'aviser immédiatement **les doyens de l'année par téléphone** si les étudiants/élèves pendant les cours ou les étudiants qui séjournent dans la résidence présentent des symptômes spécifiques COVID-19 (toux, fièvre, problèmes respiratoires, diarrhée, vomissements, myalgie, état général altéré). Le doyen de l'année en informe immédiatement **le responsable désigné à chaque faculté et le personnel du bureau médical étudiant.**


Dans ces situations, le protocole de confinement s'appliquera.

5.2.7.7. Les étudiants **sont tenus d'aviser le doyen de l'année ou le gestionnaire de résidence** dans les situations suivantes :

- il/elle a des symptômes spécifiques à la COVID 19 ;
- il/elle a reçu un diagnostic de SARS-CoV-2 ;
- il/elle est le contact direct d'une personne diagnostiquée avec le SARS-CoV-2 et est mis en quarantaine.

5.2.8. ASSURANCE DES MESURES POUR LES ÉTUDIANTS QUI FONT PARTIE D'UN GROUP DE RISQUE ET/OU AYANT D'AFFECTIONS CHRONIQUES ET/OU DES DISABILITES.

5.2.8.1. Les étudiants qui font partie d'un groupe à risque , ou sont diagnostiqués avec des conditions associées à une immunodépression modérée ou sévère(transplantation, affections oncologiques dans le traitement immunosuppresseur, immunodéficiences primaires ou acquises, autres types de traitements immunosuppresseurs) peuvent être

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l' organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

exemptés de la présence physique à l'université, même s'ils sont vaccinés avec le régime complet.

5.2.8.2. Les étudiants/étudiants souffrant de maladies chroniques seront surveillés de plus près. Les étudiants atteints de maladies chroniques qui ont des réserves sur la reprise des activités d'enseignement, pour lesquelles la présence physique des étudiants à l'USAMVBT est nécessaire, pourront être conseillés par les spécialistes et les psychologues qui s'occupent d'eux sur les mesures supplémentaires nécessaires pour se sentir en sécurité.


5.2.8.3. Les étudiants/apprenants aux déshabilités, qui suivent des cours de présence physique en fonction des spécificités de l'affection, bénéficieront de l'adaptation des mesures appropriées au handicap spécifique.

5.2.8.4. Des solutions seront identifiées concernant la conduite d'activités en ligne pour les étudiants dans d'autres situations particulières. Les situations seront analysées au cas par cas et les solutions viseront à assurer l'accès de l'étudiant aux activités d'enseignement afin d'assurer la qualité de l'éducation.

5.2.9. RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES DANS LA CANTINE D'USAMVBT

5.2.9.1. Concernant l'organisation et la conduite de l'activité dans la cantine de l'USAMVBT, les règles générales suivantes seront respectées :

- il est recommandé, dans la mesure du possible, de servir le repas à emporter, éventuellement en précommande ;
- à l'intérieur de la cantine, dans l'espace destiné aux intervalles de transit, à la circulation, à la distribution des plats, à l'assise à la table, il convient de respecter les mesures de distance physique de 1,5 m, avec le port obligatoire des masques.
- des dispositions peuvent être prises pour manger à la cantine, conformément aux règles hygiéniques et sanitaires imposées par les autorités ;
- le respect des mesures de distanciation physique s'applique dans n'importe quel contexte et espace, tant à la table que pour le transit, le déplacement, la distribution des denrées alimentaires, etc. ;
- la gestion d'équipements et d'objets spécifiques (plateaux, couverts, carafe d'eau, etc.) sera adaptée afin que les contacts soient limités ; l'utilisation de couverts jetables est recommandée ;
- avant et après chaque repas, il sera recommandé aux étudiants/élèves de se laver les mains et de respecter les règles d'hygiène ;
- le masque ne sera enlevé que lorsque les élèves s'assoient à la table ;
- la salle à manger sera ventilée avant et après le repas ;
- le nettoyage et la désinfection des salles à manger seront effectués strictement conformément au plan de nettoyage et de désinfection.


 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l' organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

5.2.9.2. Le personnel de la cantine est chargé de mettre en œuvre des mesures sanitaires d'hygiène et de respect des règles de distance sociale.

5.2.10. RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES DANS LES RESIDENCES D'ÉTUDIANTS

5.2.10.1. En ce qui concerne l'organisation et la conduite des activités dans les résidences de l'USAMVBT, les règles générales suivantes seront respectées :

- avant la réouverture de chaque résidence, le nettoyage et la désinfection appropriés de tous les espaces communs et d'hébergement seront effectués ;
- le nettoyage et la désinfection quotidiens des espaces collectifs/communs seront effectués de lundi à vendredi;
- les chambres seront divisées en fonction du nombre d'élèves, en respectant la distance physique d'au moins 1 m entre les lits ;
- les salles seront occupées par des étudiants du même groupe, année d'études, du même programme d'études ou de la même faculté afin de limiter le contact des étudiants de différents groupes d'études. La priorité pour l'hébergement à domicile est donnée aux étudiants qui sont vaccinés avec le calendrier de vaccination complet et pour lesquels 10 jours se sont écoulés depuis l'achèvement du calendrier de vaccination complet, ainsi qu'à ceux qui ont été testés positifs pour l'infection par le virus SARS-CoV-2 ces derniers temps. ans. 180 jours, mais pour lesquels plus de 14 jours se sont écoulés depuis la date du test positif. La preuve de vaccination ou de guérison est établie sur la base du certificat numérique de l'UE pour COVID ;
- la fourniture optimale d'installations sanitaires communes, en particulier de savon liquide, sera assurée ;
- les déplacements à l'intérieur de la maison seront limités et les agglomérations seront évitées ;
- le port du masque et le maintien de la distance physique de 1 m sont obligatoires dans les espaces communs ;
- les étudiants seront continuellement formés au respect des mesures de protection individuelles ;
- les espaces communs seront régulièrement nettoyés, désinfectés et ventilés ;
- **les étudiants qui séjournent dans les résidences sont obligés de garder les chambres propres, désinfecter et ventiler les chambres régulièrement ;**
- l'accès à rotation aux espaces communs (salles de bains, salles à manger ou salles destinées à un usage courant) sera recommandé afin que la désinfection adaptée aux spécificités de chaque espace puisse être désinfectée ;
- les élèves seront invités à éviter, dans la mesure du possible, les espaces communs et les activités soient effectuées dans leur propre chambre ;

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Universit� des Sciences Agricoles et M�decine V�t�rinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme �metteur D�partement Management de la Qualit�
	Proc�dure op�rationnelle concernant l'organisation et le d�roulement des activit�s � USAMVBT dans les conditions de s�curit� �pid�miologiques pour la pr�vention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

- le personnel de s curit  et de surveillance sera form  aux r gles sp cifiques pour le fonctionnement de la r sidence pendant cette p riode.

5.2.10.2. Avant d' tre log s dans la r sidence, les  tudiants sont tenus de remplir le questionnaire de l'enqu te  pid miologique.

5.2.10.3. En cas de cas suspect ou confirm  avec le SARS-CoV-2, le protocole de confinement sera mis en  uvre et le DSP sera avis  ou le service d'urgence 112 sera appel .

5.2.10.4. L' tudiant confirm  s'isolera soit dans les unit s d'isolement et de traitement annex es aux h pitaux, soit au domicile personnel,   condition que le trajet jusqu'  lui se fasse par transport personnel et non par transport en commun.

5.2.10.5. Les colocataires de l' tudiant confirm  seront mis en quarantaine dans le dortoir,   condition qu'il ait son propre groupe sanitaire. S'il n'a pas son propre groupe sanitaire, ils seront mis en quarantaine dans l'isolant. S'ils sont test s n gatifs, ils resteront dans la m me chambre. Les  tudiants test s positifs seront emmen s dans l'isolant et le protocole d'isolement s'appliquera.

5.2.10.6. Des solutions ponctuelles seront trouv es pour les  tudiants mis en quarantaine afin de leur fournir de la nourriture   la porte de la chambre.

5.2.11. R GLES G N RALES APPLICABLES AUX TRANSPORTS

5.2.11.1. Pendant le transport   l'aller et   partir de l'USAMVBT, les  tudiants se conformeront aux mesures g n rales de conduite pr vues par les r gles approuv es pour les transports publics, en particulier : assurer une distance physique d'au moins 1 m, porter le masque.


5.2.11.2. Lorsque le transport des  tudiants est effectu  par un v hicule   moteur fourni par l'USAMVBT, le conducteur et le personnel accompagnateur doivent se conformer aux mesures de protection g n rales. Le v hicule sera correctement ventil  et d sinfect  apr s chaque course.

5.2.12. R GLES G N RALES APPLICABLES AU TRIAJ

5.2.12.1. Afin de pr venir l'infection des employ s et des  tudiants de l'USAMVBT par le nouveau virus SARS-CoV-2, les r gles suivantes sont prises en consid ration :

a) Le triage  pid miologique des  l ves est effectu  conform ment aux dispositions l gales en vigueur,   savoir l'Ordre du Minist re de l'Education et du Minist re de la Sant  no 438/4629/2021 concernant la s curit  des soins de sant  des enfants d' ge pr scolaire, des  l ves des  tablissements d'enseignement pr scolaire et des  tudiants des  tablissements d'enseignement sup rieur afin de maintenir la sant  des collectivit s et de promouvoir un mode de vie sain.

b) Triage quotidien :

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l' organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

Il est important que :

- les élèves doivent être clairement informés et comprendre pourquoi les personnes présentant des symptômes ne devraient pas participer à des activités d'enseignement pour lesquelles la présence physique d'étudiants/étudiants à l'USAMVBT est nécessaire ;

- l'ensemble de la communauté universitaire à collaborer à l'observation des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel afin de réduire le risque d'infection.

5.2.12.2. Le triage quotidien est effectué par les étudiants/étudiants à la maison en mesurant la température corporelle et en évaluant leur propre santé, où chacun décide de sa propre participation aux activités d'enseignement pour lesquelles la présence physique des étudiants/étudiants à l'USAMVBT est requise.

5.2.12.3. Les personnes qui ne participeront pas aux activités d'enseignement à l'USAMVBT ce jour-là :

- ceux dont la température est supérieure à 37,3°C et/ou des symptômes spécifiques à l'infection au SARS-CoV-2 (toux, difficulté à respirer - essoufflement, diarrhée, vomissements) ou à d'autres maladies infectieuses ;

- les personnes confirmées par l'infection au SARS-CoV-2, qui sont isolées à la maison ;

- ceux qui sont déclarés proches d'une personne infectée par le SARS-CoV-2, qui sont en quarantaine à domicile ou en quarantaine.

- ceux qui attendent être testés ou ont été testés et attendent les résultats ou habitent avec une personne qui a été testée et attend les résultats.

5.2.12.4. Dans les situations visées au point 5.2.12.3. si leur état de santé le permet, les étudiants/enseignants peuvent poursuivre leur activité pédagogique en ligne ou seront exemptés médicalement et récupéreront ultérieurement.

5.2.12.5. Ceux qui ont été déclarés responsables de cas confirmés et qui n'ont pas de symptômes, s'ils refusent le test, ne seront pas accueillis à l'université pendant au moins 14 jours et continueront à apprendre dans le système en ligne.

5.2.12.6. Les étudiants peuvent assister à des activités d'enseignement pour lesquelles la présence physique d'étudiants/étudiants à l'USAMVBT est requise ce jour-là :


- lorsqu'il n'est trouvé dans aucune des situations ci-dessus ;

- s'ils sont en possession d'un test négatif COVID-19 si l'un des membres de la famille/amis proches présente des symptômes d'infection des voies respiratoires ;

- ceux qui présentent des symptômes typiques d'allergie au pollen (allergies au pollen connues, écoulement nasal clair, écoulement oculaire/ prurit).

5.2.12.7. Si des étudiants/élèves présentent, au cours des activités d'enseignement pour lesquelles la présence physique d'étudiants à l'USAMVBT est requise, un état fébrile ou une symptomatologie spécifique à l'infection par le SARS-CoV-2, **le protocole d'isolement s'applique.**

5.2.12.8. Le retour dans la communauté des étudiants ayant eu des problèmes de santé et absents minimum 3 jours des activités d'enseignement pour lesquelles la présence physique d'étudiants/étudiants à l'USAMVBT est requise **se fera sur la base d'un**

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l' organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4


certificat médical précisant le diagnostic et que l'étudiant/étudiant enseignera au secrétariat lors de la première activité d'enseignement. Les attestations seront centralisées au niveau de la faculté par le secrétariat de la faculté, et seront remises au médecin du Bureau médical étudiant.

5.2.12.9. Les enseignants, les auxiliaires enseignants et non-enseignants présentant des symptômes spécifiques à une affection potentiellement infectieuse (fièvre, toux, maux de tête, maux de gorge, essoufflement, diarrhée, vomissements) **doivent être isolés à la maison, contacter le médecin de famille et en informer immédiatement le chef hiérarchique supérieur, qui informera immédiatement le responsable nommé par la direction de l'USAMVBT au niveau de l'établissement.**

5.2.13. RÈGLES SUR L'ISOLEMENT DES ETUDIANTS

5.2.13.1. Les règles s'appliquent si des étudiants/élèves présentent, lors d'activités d'enseignement pour lesquelles la présence physique ou la présence dans les résidences, de la symptomatologie spécifique COVID-19 (fièvre, toux, difficulté à respirer, vomissements, diarrhée, myalgie, altération de l'état général):

- l'annonce immédiate des parents/famille et, le cas échéant, du personnel du cabinet médical étudiant.
- l'isolement immédiat de l'étudiant/élève ; l'étudiant/élève portera un masque, sera séparé du reste du groupe d'étude dont il est membre et sera supervisé jusqu'à ce qu'il soit ramassé et quittera l'USAMVBT accompagné ; les mesures de protection individuelles seront strictement respectées ; une fenêtre sera ouverte pour la ventilation ;
- si, pendant l'isolement, l'élève ou l'étudiant présentant des symptômes utilise le groupe de santé, il doit être nettoyé et désinfecté, à l'aide de produits de nettoyage approuvés, avant d'être utilisé par quelqu'un d'autre ;
- l'étudiant/étudiant ne sera pas transporté chez le médecin de famille, la pharmacie, le service d'urgence ou l'hôpital à moins que les symptômes ou les signes ne soient graves, auquel cas le service d'urgence 112 sera appelé ;
- la personne qui aide l'élève/étudiant isolé doit éviter tout contact avec celui-ci, porter un masque et se laver soigneusement les mains pendant au moins 20 secondes ;
- l'assainissement de la pièce se fait avec un désinfectant spécial, après le départ de l'élève/étudiant, afin de réduire le risque de transmission de l'infection à d'autres personnes ;
- l'étudiant/étudiant retournera aux activités d'enseignement pour lesquelles la présence physique des étudiants à l'USAMVBT est requise, respectivement dans a résidence, **avec un certificat médical délivré par le médecin traitant/ le**

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Universit� des Sciences Agricoles et M�decine V�t�rinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme �metteur D�partement Management de la Qualit�
	Proc�dure op�rationnelle concernant l' organisation et le d�roulement des activit�s � USAMVBT dans les conditions de s�curit� �pid�miologiques pour la pr�vention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

m decin de famille, pr cisant le diagnostic et qui atteste qu'il ne pr sente plus du risque  pid miologique.


6. RESPONSABILIT S

6.1. Les facult s et les structures administratives de l'USAMVBT  laboreront et appliqueront des plans/protocoles sp cifiques.

6.2. Les instructions relatives aux actes normatifs sont prises en compte,   la suite des activit s   mettre en  uvre, des responsables et des personnes qui v rifient/coordonnent.

6.3. Les personnes qui assurent l'organisation et la conduite des activit s au sein de l'Universit  des Sciences Agricoles et de M decine V t rinaire du Banat « Le Roi Michael le 1^{er} de Roumanie » dans un environnement  pid miologique s r pour la pr vention des maladies du virus SARS-CoV-2, auront en plus des fonctions  nonc es dans cette proc dure et aux responsabilit s suivantes :


Activit�	Personne responsable	La personne qui v�rifie
Identification des espaces pouvant �tre utilis�s dans le processus �ducatif	RF SARS CoV2	RU-SARS-CoV2
Identification des espaces pour l'isolement temporaire des cas suspects	Gestionnaire de r�sidence	Vice-recteur des relations internationales et des activit�s �tudiantes
Organisation d'espaces pouvant �tre utilis�s dans le processus �ducatif	Gestionnaire de facult� Directeur du d�partement Enseignant	Doyen/ RF-SARS-CoV2
Pr�paration des plans de nettoyage et de d�sinfection	Gestionnaire de facult� et Service Social	RF-SARS-CoV2/ Directeur G�n�ral Administratif
Mise en �uvre de plans de nettoyage et de d�sinfection	Personnel employ�	Gestionnaire de facult�/ Doyen/ Service Social
R�daction d'instructions sp�cifiques pour pr�venir les maladies du virus SARS-CoV-2	RF-SARS-CoV2	RU-SARS-CoV2

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Université des Sciences Agricoles et Médecine Vétérinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme émetteur Département Management de la Qualité
	Procédure opérationnelle concernant l' organisation et le déroulement des activités à USAMVBT dans les conditions de sécurité épidémiologiques pour la prévention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

Formation des étudiants	Gestionnaires de résidence /	Service Social/ RF-SARS-CoV-2
Formation des employés	Enseignant Directeur du département/ Directeur de direction	RF-SARS-CoV2/ RU-SARS-CoV2
Signaler les cas suspects	Chaque employé/ étudiant dans cette situation	RF-SARS-CoV2/ RU-SARS-CoV2
Fournir les matériaux nécessaires au nettoyage et à la désinfection	Gestionnaire de faculté/ Personnel administratif désigné/ Bureau des marchés publics	DGA

7. INFORMATIONS DOCUMENTÉES A MAINTENIR :

N o crt	Inf. documenté à maintenir		Initié par :	Circule à :	Archiver les informations documentées dans les archives opérationnelles		
	Nom	Code			Endroit	Durée	Resp.
1.	Procès-verbal de formation/ minutes de formation résidences	USAMVB T-PEC- PO 003- F04 /USAMVB T-PEC- PO 003- F09	RU-SARS-CoV2	RU-SARS CoV2> RF SARS Cov2/ Chef des services sociaux> Directeur du département/ Doyen de l'année> Personnel enseignant> Étudiants	Discipline/ Subdivision organisationnelle	5	Enseignant/ Chef de subdivision organisationnelle/ Gestionnaire
2.	Graphique de nettoyage	COD USAMVB T-PEC- PO002- F08 a si b	Responsables de nettoyage (Personnel enseignant/ personnel enseignant auxiliaire/ personnel non enseignant)	Agent de nettoyage (personnel enseignant/personnel enseignant auxiliaire/ personnel non enseignant> Gestionnaire)	Discipline/ subdivision organisationnelle	5	Enseignant / Gestionnaire
3.	Liste des espaces identifiés pour la réalisation d'activités d'enseignement	USAMVB T-PEC- PO 002- F05	RF SARS CoV 2	RU SARS CoV 2	RU SARSCoV2	5	RU SARSCoV2
4.	Situation d'occupation des locaux pour	USAMVB T-PEC- PO 002- F06	Gestionnaire de résidence	Gestionnaire de résidence> DGA> Vice-recteur des Relations	Vice-recteur des Relations internationales et	5	Secrétaire des relations internationales et de l'activité étudiante

 Code: USAMVBT-PEC- PO-003	Universit� des Sciences Agricoles et M�decine V�t�rinaire du Banat „Le Roi Michel I de Roumanie “ de Timisoara	Organisme �metteur D�partement Management de la Qualit�
	Proc�dure op�rationnelle concernant l' organisation et le d�roulement des activit�s � USAMVBT dans les conditions de s�curit� �pid�miologiques pour la pr�vention des maladies virales SARS-CoV2	Ed. 1 Rev. 4

	l'isolement temporaire des cas suspects			internationales et des activit�s �tudiantes> RU-SARS-CoV2>CA	des activit�s �tudiantes		
5.	Miroir de la salle	USAMVB T-PEC- PO 002- F07	Enseignant	Enseignant> Directeur de d�partement> Doyen	Discipline	5	Enseignant

8) ANNEXE

1.	Plan d'action au niveau de l'universit�	COD USAMVBT-PEC-PO003-F01
2.	Instructions sp�cifiques	COD USAMVBT-PEC-PO003-F02
3.	Plan de nettoyage et de d�sinfection	COD USAMVBT-PEC-PO002-F03
4.	Proc�s-verbal de formation	COD USAMVBT-PEC-PO002-F04
5.	Liste des espaces identifi�s pour la r�alisation d'activit�s d'enseignement	COD USAMVBT-PEC-PO002-F05
6.	Situation d'occupation des places pour l'isolement temporaire des cas suspects	COD USAMVBT-PEC-PO002-F06
7.	Miroir de la salle mod�le g�n�ral	COD USAMVBT-PEC-PO002-F07
8.	Graphique de nettoyage des espaces d'enseignement	COD USAMVBT-PEC-PO002-F08a
9.	Graphique de nettoyage des espaces communes	COD USAMVBT-PEC-PO002-F08b
10.	Proc�s-verbal de formation r�sidences	COD USAMVBT-PEC-PO002-F09